

**Séance ordinaire du 28 mars 2023  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°28032023D02\_2**

**Objet :** finances communales – vote des taux 2023 des impôts directs locaux

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21(3°), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1°),

**VU** le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A.

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances communales

Exposé des motifs : l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibres issus des réformes fiscales a été transmis par le service de la fiscalité directe locale (SFDL) le 6 mars 2023.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans dans le prolongement de la délibération adoptée le 6 février dernier.

A ce titre et conformément aux éléments énoncés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 décembre 2022, il est proposé d'augmenter de 4% (coefficient de variation proportionnelle de 1.040017) les taux d'imposition afin de permettre à la collectivité de faire face à l'augmentation de ses charges courantes et singulièrement de ses dépenses énergétiques dans un contexte marqué par une inflation élevée.

	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023
Taxe foncière bâti	23.98%	24.94%
Taxe foncière non bâti	48.97%	50.93%
Taxe d'habitation	7.11%	7.39%

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré :

- **FIXE** Les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	24.94%
Taxe foncière (non bâti)	50.93%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	7.39%

- **AUTORISE** le Maire à signer l'état fiscal n°1259 portant notification des taux d'imposition.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



Le secrétaire de séance,  
**Annie BERARD**

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02\_2

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_2-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023